
Procès-verbal de la onzième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 13 juin 2017, 13 h 30, à la salle du conseil de Châteauguay / ASSEMBLÉE ORDINAIRE

PRÉSENCE :

- ☞ Dagenais, Gaétan Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ☞ Haineault, Claude Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ☞ Pinard, Michel Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ☞ Simon, Nathalie Châteauguay, administratrice, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Toulouse, Linda Beauharnois, administratrice substitut
Gravel, Alain Secrétaire-trésorier et directeur général de la régie
Fortin, Julie Beauharnois, directrice générale
Gagnon, Sébastien Châteauguay, directeur général

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2017-064 Il est proposé par monsieur Gaétan Dagenais, appuyée de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conservant le point « Varia » ouvert, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Adoption de procès-verbal d'assemblées
4. Liste des comptes payés et à payer
5. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
6. Infrastructures de la Phase 2 – État d'avancement des dossiers
7. Assurances responsabilité (des administrateurs et civile)
8. Logiciel comptable
9. Prochaine assemblée
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉES

2017-065 Il est proposé par monsieur Gaétan Dagenais, appuyée de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la septième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 14 mars 2017, et des assemblées extraordinaires respectivement tenues le jeudi 13 avril 2017 (huitième), le mardi 25 avril (neuvième) et le mardi 16 mai 2017 (dixième).

ADOPTÉ.



4. LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES COMPTES À PAYER

2017-066 Attendu que, depuis la dernière assemblée,

Chèque	Description	Montant	AFFECTATION	
			Opération courante	
Les comptes suivants ont été payés :				
010	Nadon Jasmin CPA Inc. – Vérification comptable exercice 2016 (fact. 9290)	1 149,75 \$	x	
011	Création Webson – Logo de la régie, hébergement site Web (fact. 816, 922 et 940)	632,36 \$	x	
012a	Héritage Saint-Bernard – réunion 25 avril 2017 (fact. 17-190)	124,29 \$	x	
012b	Héritage Saint-Bernard – activité du 14 avril 2017 (fact. 17-062)	178,67 \$	x	
		TOTAL	2 085,07 \$	
Le transfert électronique suivant a été effectué :				
	Me Clément Leblanc, compte en fidéicommiss – Acquisition terrain Sportplex, taxes et ajustements	4 253 854,98 \$		✓
		TOTAL	4 253 854,98 \$	
Les comptes suivants sont à payer :				
013	Ville de Châteauguay – Sportplex, mandat aux architectes Phase 1 (fact. 170191)	168 286,02 \$		✓
014	Ville de Beauhamois – Entente de service prêt de personnel, janvier à avril 2017 inclusivement	26 573,37 \$	x	
015	Alain Gravel – Frais déplacement (15 mai au 9 juin 2017) et fourniture de bureau (4,59 \$)	126,40 \$	x	
016	Leblanc – Brunet Inc., notaire, honoraires et frais pour acquisition terrain Sportplex (dossier 17L0024)	11 156,45 \$		✓
		TOTAL	206 142,24 \$	
		TOTAL	28 784,84 \$	x
		TOTAL	4 433 297,45 \$	✓
		TOTAL	4 462 082,29 \$	

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement des comptes effectué depuis l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 14 mars 2017, soit un montant de 2085,07 \$ de même que le versement électronique d'un montant de 4 253 854,98 \$ effectué et d'autoriser le paiement des comptes à payer, d'un montant de 206 142,24 \$, pour un montant total de 4 450 925,84 \$. Ces dépenses sont réparties de la façon suivante, à savoir un montant de 28 784,84 \$ assumé à même le budget d'opérations courant de la Régie et un montant de 4 433 297,45 \$ affecté aux projets d'investissement prévus au règlement d'emprunt n° 2016-007.

ADOPTÉ.



5. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

5.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-007

Le directeur général confirme que les procédures relatives à la mise en application du financement temporaire ont été complétées auprès de la Caisse populaire Desjardins. Un premier décaissement a été effectué (paiement de l'achat du terrains et dépenses connexes au projet du Sportplex.

5.2. SPORTPLEX

Acquisition du terrain

Le directeur général indique que la Régie est maintenant propriétaire du terrain, l'acte notarié ayant été signé ce matin.

État d'avancement du projet

Le projet du Sportplex a été dûment soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Châteauguay conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville.

Les négociations se poursuivent avec les représentants de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au niveau des deux (2) servitudes requises pour le Sportplex et relatives à l'accès permanent au site et aux conduites pour le raccordement du complexe au réseau d'égout sanitaire de la Ville. La question du positionnement des stationnements sera traitée lors de la réalisation de la Phase 2.

Un échéancier final de réalisation du projet sera produit d'ici une dizaine de jours.

En vue d'un début des activités à l'automne 2018, un projet de structure tarifaire pour les différents plateaux et espaces de la Phase 1 du Sportplex a été soumis aux administrateurs pour analyse, réflexion et commentaires.

Un compte rendu sommaire des enveloppes budgétaires allouées et disponibles du règlement d'emprunt n° 2016-007 est déposé :

DESCRIPTION	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	DÉPENSES			ÉCART « BUDGET / PRÉVU »	
		RÉALISÉES	ENGAGÉES	TOTALES	(\$)	(%)
Construction complexe multi-plateaux						
↳ Coût des travaux						
Appel d'offres SP-12-162 Lambda - Lainco / Option D	15 500 000 \$		12 929 401 \$	12 929 401 \$	2 570 599 \$	16,58%
↳ Honoraires professionnels (2,5 %)						
Appel d'offres SP-12-157 Massicotte Dignard Taillefer Patenaude	382 404 \$	138 700 \$	91 200 \$	229 900 \$	152 504 \$	39,86%
↳ Imprévus et contingences (2 %)	310 000 \$			0 \$	310 000 \$	100,00%
Sous-total	16 192 404 \$	138 700 \$	13 020 601 \$	13 159 301 \$	3 033 103 \$	18,73%
TAXES NETTES	807 596 \$	6 918 \$	649 402 \$	656 320 \$	151 276 \$	18,73%
COÛT TOTAL NET	17 000 000 \$	145 618 \$	13 670 003 \$	13 815 621 \$	3 184 379 \$	18,73%

Certificat de trésorerie, règlement d'emprunt n° 2016-007



Mandats techniques – Octroi de contrats

ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

2017-067 Attendu qu'en vue du début prochain des travaux de construction, la pose de repères (piquetage) par un arpenteur-géomètre est requise ;

Attendu la firme ayant procédé à l'automne 2016 à l'établissement du certificat de localisation du terrain acheté par la Régie, soit la firme Danny Drolet Inc., arpenteur-géomètre, a déposé une soumission au montant de 1 250,00 \$, taxes de vente en sus, pour la pose des repères et les tâches afférentes ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission déposée par la firme Danny Drolet Inc., au montant de 1 250,00 \$, taxes de vente en sus, pour la pose des repères et les tâches afférentes sur le terrain acquis par la Régie pour la réalisation du Sportplex. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n° 2016-007 affectée aux honoraires professionnels.

ADOPTÉ.

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

2017-068 Attendu qu'afin d'optimiser le niveau du plancher des plateaux de la Phase 1 du Sportplex en vue de l'implantation des bassins aquatiques prévus pour la Phase 2, une connaissance plus approfondie de la nature des sols, notamment la position (profondeur) du roc est requises ;

Attendu la firme ayant procédé à l'automne 2016 à l'étude géotechnique préliminaire du terrain acheté par la Régie, soit la firme d'experts-conseils GS Consultants, a déposé une soumission au montant de 7 995,00 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation du mandat ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission déposée par la firme GS Consultants., au montant de 7 995,00 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation de l'étude géotechnique, comprenant une série de cinq (5) forages additionnels, sur le terrain acquis par la Régie pour la réalisation du Sportplex. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n°2016-007 affectée aux honoraires professionnels.

ADOPTÉ.

GAZ MÉTRO – ÉTUDE DE SIMULATION

2017-069 Attendu que la Régie pourrait être admissible à une aide financière (subvention) de Gaz Métro pour le Sportplex ;

Attendu qu'à cet effet, une étude de simulation énergétique doit être exécutée par une firme d'experts-conseil ;

Attendu que la firme d'ingénieurs experts-conseils en bâtiment Blondin Fortin & Associées a déposé une soumission au montant de 7 500,00 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation de l'étude de simulation énergétique pour la Phase 1 du Sportplex ;

Attendu la recommandation favorable émise par les consultants de la Régie, soit la firme Les Services EXP Inc. ;



Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission déposée par la firme d'ingénieurs experts-conseils en bâtiment Blondin Fortin & Associées., au montant de 7 500,00 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation de l'étude de simulation énergétique du Sportplex requise par Gaz Métro dans le cadre de son programme d'aide financière. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n°2016-007 affectée aux honoraires professionnels.

ADOPTÉ.

GAZ MÉTRO – DEMANDE DE SUBVENTION

2017-070

Attendu que la Régie pourrait être admissible à une aide financière de Gaz Métro pour le Sportplex dans le cadre de leur programme de subventions pour l'efficacité énergétique ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie, M. Alain Gravel, à déposer une demande d'aide financière (subvention) à Gaz Métro pour le projet du Sportplex et, à cet effet, à signer tous les documents requis pour cette fin.

ADOPTÉ.

ÉGOUT SANITAIRE – RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE LA VILLE

2017-071

Attendu que la Régie a été avisée par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à l'effet que l'option de raccorder le Sportplex aux conduites d'égout sanitaire existantes sur leur terrain ne pouvait pas être envisagée de par leur projet d'expansion du Centre de formation professionnelle ;

Attendu que la Régie doit par conséquent se raccorder directement au réseau de la Ville sur le boulevard Brisebois et qu'un appel d'offres sera requis pour l'exécution des travaux requis ;

Attendu que les consultants de la Régie, soit la firme Les Services EXP inc. ont soumis une offre de service pour la réalisation des plans et devis requis pour le processus d'appel d'offres, incluant le support technique afférent, au montant de 15 665 \$, taxes de vente en sus ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service déposée par la firme Les Services EXP inc., au montant de 15 665,00 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation des plans et devis requis pour le processus d'appel d'offres, incluant le support technique afférent en vue du raccordement direct du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville sur le boulevard Brisebois. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n°2016-007 affectée aux honoraires professionnels.

Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie, M. Alain Gravel, à procéder au processus d'appel d'offres requis pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'égout sanitaire de la Ville concernés par les plans et devis ainsi produits.

ADOPTÉ.

AJOUT AU CONTRAT DE CONCEPTION & CONSTRUCTION – TRAVAUX ADDITIONNELS

2017-072

Attendu qu'après visites de complexes comparables de la région, l'ajout éventuel d'une coursive suspendue pourrait s'avérer pertinent et représenter une bonification significative de l'offre de services à la population du Sportplex étant susceptible de répondre à une demande effective d'une clientèle importante ;



Attendu qu'afin d'éviter à la Régie de devoir assumer ultérieurement des coûts de transformation et de modification très élevés, il est pertinent pour la Régie d'envisager immédiatement un renforcement adéquat des structures concernées (fondation et poutres de soutènement) ;

Attendu l'offre de service soumis par l'adjudicataire pour le renforcement de la structure, la préparation des plans, des dessins d'ateliers et des connexions pour la structure d'acier de la coursive ainsi que le prolongement de la cage d'escalier pour accéder à la coursive et le prolongement des murs extérieurs au pourtour de l'escalier menant à la coursive, au montant de 158 073,67 \$, taxes de vente en sus ;

Attendu l'offre de service soumis par l'adjudicataire pour le remplacement des rideaux sur glissière de la section à gazon synthétique, dont l'utilisation est incompatible avec l'ajout éventuel d'une coursive suspendue, par des rideaux motorisés, au montant de 41 900,00 \$, taxes de vente en sus

Attendu la recommandation favorable formulée par les consultants externes mandatés au dossier par la Régie relativement aux deux (2) offres de service précitées ;
Attendu qu'il s'agit d'une dépense dont la nature et le montant sont considérés comme étant accessoires au projet ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accepter, sur la recommandation favorable des consultants externes de la Régie, soit les firmes Massicotes Dignard Taillefer Patenaude, architectes, et Les Services EXP inc., ingénieurs, les deux (2) offres de service finales et complètes précitées déposées par l'adjudicataire, le consortium formé des firmes Lainco et Lambda, au montant total de 199 973,67 \$, taxes de vente en sus. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe discrétionnaire identifiée « 10.2 –Allocation monétaire pour divers et imprévus » d'un montant de 300 000 \$ contenu à la formule de soumission.

ADOPTÉ.

5.3. COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Monsieur Claude Haineault présente l'état d'avancement des travaux en cours. Il indique que l'infrastructure devrait être livrée au cours du mois d'août prochain et que le coût des travaux à la charge de la Régie demeure à l'intérieur des paramètres fixés.

6. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

Le directeur général indique que le programme fonctionnel et technique de la Phase 2 est en voie d'être finalisé. Le projet de simulation du blocage des espaces est déposé aux administrateurs. Les consultants au dossier estiment les coûts de la Phase 2 du Sportplex à 16 960 000 \$ avant taxes de vente, soit un montant de 17 808 000 \$ « taxes nettes ». Ce montant ne comprend cependant pas les coûts associés à l'ajout de la coursive suspendue.

Cet estimé demeure à l'intérieur de la prévision budgétaire contenue au Plan d'affaires de la régie, qui était de 18 000 000 \$, pour la construction, avec une réserve pour les frais afférents de 2 000 000 \$, soit un total de 20 000 000 \$. La réserve pour les frais afférents et les économies potentielles attendues de la réalisation de la Phase 1 devraient être suffisants pour couvrir les coûts de la coursive.

7. ASSURANCES RESPONSABILITÉ (des administrateurs et civile)

2017-073

Attendu qu'il est maintenant prudent et approprié pour la Régie, de par la nature de ses activités, de disposer de couvertures en assurance en responsabilité civile et en responsabilité professionnelle ;



Attendu les offres en la matière reçues par la régie à la suite des démarches qu'elle a effectuées auprès des partenaires en matière d'assurances reconnus par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de couverture en responsabilité civile et en responsabilité professionnelle pour un montant de 2 M \$ par sinistre, avec un déductible de 5 000 \$, déposée par la firme BFL Canada, courtier en assurance de dommages des entreprises, reçue par l'entremise du courtier référé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), soit FIDEMA Groupe conseils Inc., au montant de 7 500,00 \$, taxe de vente en sus.

ADOPTÉ.

8. LOGICIEL COMPTABLE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

9. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration pour 2017 se tiendra le mardi 12 septembre, à 13 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Beauharnois, 660, rue Ellice, Beauharnois.

10. VARIA

Il n'y a aucun point ajouté en varia.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les principales questions adressées au conseil d'administration par les deux (2) personnes présentes, pour lesquelles les réponses ont été fournies, couvraient les sujets suivants, à savoir :

- ☞ Le respect du budget prévu pour les immobilisations de la régie ;
- ☞ Les discussions en cours avec les représentants de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant les besoins du Sportplex (servitudes d'accès et pour le raccordement au réseau d'égout sanitaire de la Ville) ;
- ☞ Le mode de gestion qui sera préconisé pour les installations du Sportplex et des autres complexes de la Régie.

12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2017-074

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyée de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14 h 15.

ADOPTÉ.

Michel Pinard,
président du conseil d'administration

Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier

